

# TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

## LISTE ANNUELLE DES CLIENTS ASSUJETTIS A LA T.V.A.

N° de T.V.A. du déclarant :   (1) Année des opérations :  (1)

Page (2)  sur (3)  (1) A compléter obligatoirement sur chaque feuille de la liste.  
 (2) Les pages doivent être numérotées de manière ininterrompue. La première page de la liste porte le numéro 001.  
 (3) Indiquer ici le nombre total de pages de la liste.

### CADRE I : A REMPLIR PAR L'ASSUJETTI - A COMPLETER UNIQUEMENT A LA PREMIERE PAGE DE LA LISTE

Nom et adresse du déclarant :

ATTENTION : si la liste contient plusieurs feuilles, elles ne peuvent pas être attachées.  
 Les feuilles doivent être rangées par numéro de page croissant.

Signature(s) : CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE

Date :

A. A compléter uniquement par les petites entreprises qui appliquaient le régime de la franchise de la taxe au 31 décembre de l'année civile concernée par la liste :

1. Montant total du chiffre d'affaires réalisé au cours de cette année (y compris celui repris au cadre III de la liste) :

2. Dans la mesure où l'activité sous le régime de la franchise de la taxe a débuté dans le courant de cette année, la date à laquelle la petite entreprise a commencé à bénéficier de ce régime (jour / mois) :

B. A compléter uniquement par les exploitants agricoles visés à l'article 6 de l'arrêté royal n° 50 :

Je déclare être tenu au dépôt du relevé intracommunautaire annuel visé à l'article 6 de l'arrêté royal n° 50 (case à cocher par une croix) :  (Oui)  (Non)

Plier ici s.v.p.

### CADRE II : RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception                      Monnaie                      Nombre de pages                      A/B/L/R                      Date de traitement

### CADRE III : LISTE DES CLIENTS

N°	Numéro de T.V.A.	Chiffre d'affaires (T.V.A. non comprise)	Montant de la T.V.A.
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
Totaux de la page :			

N° de T.V.A. du déclarant : **BE**  (1) Année des opérations :  (1)

Page (2)  sur (3)  (1) A compléter obligatoirement sur chaque feuille de la liste.  
 (2) Les pages doivent être numérotées de manière ininterrompue. La première page de la liste porte le numéro 001.  
 (3) Indiquer ici le nombre total de pages de la liste.

SUITE DU CADRE III : LISTE DES CLIENTS

N°	Numéro de T.V.A.	Chiffre d'affaires (T.V.A. non comprise)	Montant de la T.V.A.
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			

Plier ici s.v.p.

12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			

Totaux de la page :